

# Ton premier emploi EURES - Your first EURES job

## RESEAU EURES

### Présentation du dispositif

«Ton premier emploi EURES» est un programme de mobilité ciblé. Il vise à:

- pourvoir des postes vacants dans certains secteurs, professions, pays ou groupes de pays,
- soutenir les catégories de travailleurs plus enclins à la mobilité professionnelle, notamment les jeunes.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Toutes les entreprises ou entités légalement établies dans l'un des pays admissibles peuvent participer au programme TPEE. Cependant, seules les PME peuvent recevoir un soutien financier.

##### — Critères d'éligibilité

Les points à contrôler par l'employeur sont les suivants :

- être une entreprise ou une autre entité établie légalement dans un pays de l'UE, en Islande ou en Norvège,
- proposer une ou plusieurs offres d'emploi, de stage ou d'apprentissage à pourvoir,
- souhaiter recruter dans un autre pays de l'UE, en Islande ou en Norvège,
- proposer un placement professionnel conforme à la législation nationale en matière de travail et de protection sociale.
- proposer un contrat d'une durée de trois ou six mois au minimum, pour un placement professionnel à temps plein ou partiel (égal ou supérieur à 50% d'un ETP),
- pour les stagiaires ou apprentis: avoir la capacité de fournir une formation et l'acquisition de connaissances en milieu professionnel, ainsi qu'une aide à l'installation, et délivrer un certificat/une déclaration attestant des aptitudes et compétences acquises à la fin du contrat.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les placements professionnels :

- emplois, stages ou apprentissages
- être situé dans un pays de l'UE (ou en Islande ou Norvège) autre que celui de résidence du candidat
- respecter la législation nationale en matière de travail et de protection sociale et faire l'objet d'une information ouverte et transparente sur les droits et obligations des parties
- garantir une rémunération (c'est-à-dire un salaire) et un contrat écrit
- durer minimum trois mois (en cas de stage) ou six mois (en cas d'emploi régulier ou d'apprentissage)
- être un placement professionnel à temps plein ou partiel (pas moins de 50% d'un équivalent temps plein)
- définir les conditions de travail dans la description du poste vacant et le contrat de travail

- respecter les conditions particulières relatives aux stages et apprentissages

\$Quelles sont les particularités ?

### — Entreprises inéligibles

Sont exclus :

- ressortissants, employeurs et placements professionnels du Liechtenstein, de la Suisse et de pays tiers
- travailleurs détachés.

### — Dépenses inéligibles

Sont exclus :

- placements professionnels au sein d'institutions ou d'organes de l'UE ou d'autres institutions ou agences internationales du même type ou d'organisations ou de réseaux financés par l'UE,
- placements professionnels ne respectant pas les normes minimales de qualité requises et la durée du contrat,
- formations professionnelles ou toute autre forme d'aide à la formation faisant partie des obligations de certification professionnelle, notamment pour les professions médicales ou juridiques.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est variable en fonction du pays de destination et du type de programme d'intégration.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Au près de quel organisme

Toute demande est à adresser au réseau EURES.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
  - › Dirigeant
  - › Etudiant
  - › Jeune
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux

---

## Organisme

### RESEAU EURES

- EURES

Web : [ec.europa.eu/...](https://ec.europa.eu/eures)